



## Je cherche des réponses à mes questions

Par **trinity33**, le **18/02/2011 à 18:15**

Bonjour,

Je vous explique mon problème, qui est surtout un problème de famille.

Mon grand-père est mort depuis un moment, du coup ma grand-mère c'est retrouvée seule chez elle. Au début elle avait droit au service de repas à domicile et femme de ménage. Se qui était bien, mais un jour ma tante la plus jeune a eu un héritage, avec cette argent elle a agrandie sa maison, pour faire un appartement à ma grand-mère. Elle voulait l'a prendre en charge. Sans que aucun de mes oncles et ma mère disent quoi que se soit, elle avait déjà déménagé.les mois passent tranquillement, mais un jour ma mère apprend que ma tante a une procuration du compte de ma grand-mère. Ma grand-mère gagne 1200€ par mois et ne s'achète jamais rien, quand à ma tante interdis bancaire, nous dit qu'elle a eu un crédit de sa banque pour faire des travaux chez elle alors que seul son mari travail.

Aujourd'hui rien ne va plus elle vient de mettre ma grand-mère en maison de retraite et nous a appris en retour que l'argent que ma grand-mère gagnai, ma tante se le prenait pour elle, pour se payer du faite de s'être occupé de sa mère. Ma tante est une grande manipulatrice.

Quelques jours avant le décès d'une grande tante elle sait occuper d'elle pour avoir son héritage.

Mais si elle touche la CAF c'est de l'argent non déclarer et surtout non déclaré au impôt.

Je voudrai savoir se que ma famille devrai faire?

Merci

Par **mimi493**, le **18/02/2011 à 18:27**

Faire mettre la grand-mère sous curatelle et examiner tous les comptes

Par **trinity33**, le **18/02/2011** à **18:30**

c'est se que ma famille veux faire,mais comme ma grand-mère vivait chez ma tante on a droit à aucun papier.J'ai une tante qui a demandé on attend